



SAS - actif net inférieur à la moitié du capital social

Par ck, le **25/02/2019** à **17:52**

Bonjour,

Suite à mon 1er exercice comptable qui est de 6 mois, la SAS risque de subir une perte telle que les fonds propres vont être inférieurs à la moitié du capital social.

De ce fait, il semblerait qu'il y ait une procédure à faire si l'on veut malgré tout poursuivre notre activité (AGE, parution, dépôt au greffe).

Ma question est : sachant que je n'ai pas un exercice comptable complet de 12 mois, ais-je malgré tout l'obligation de faire cette procédure ?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement.